

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

Le 21 mars 2016 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2016

Présents Mmes DALLES, GABASIO, KATAN, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN.

Mrs ARMAND, BERENGER, BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE, PELLET, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD

Pouvoir : Mme COATTRENEC donne pouvoir à Mme MOSCA, Mme MALL donne pouvoir à M. HURE, Mme MULLER donne pouvoir à M. ARMAND, Mme SCOLARI donne pouvoir à Mme PEYLIN

Le compte rendu de la séance du 8 février est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Madame Catherine DALLES - adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 11/2016 : MAPA mise en page, impression et livraison du journal municipal et travaux d'impression et de livraison pour la saison culturelle

Décision 12/2016 : Renonciation Droit de Prémption Urbain Cession VANDENHEEDE Eric - E n° 308p La Couchonnière

Décision 13/2016 : Renonciation Droit de Prémption Urbain Vte FERRAND Jérôme - E n°927 Les Roux

Décision 14/2016 : Achat case columbarium - LAURENT Myriam

Décision 15/2016 : Contrat de maintenance la porte automatique de la Mairie

Le compte administratif ayant été présenté lors du conseil du 8 février 2016, après un bref rappel des résultats de l'exercice 2015, l'assemblée procède au vote.

Délibération N°13/2016 :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Roger TROUILLOUD, rapporteur,

EXPOSE l'exécution du Compte Administratif 2015

CA 2015						
Libellés	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL						
Résultat reporté	0,00	114 210,49		0,00	0,00	114 210,49
Résultat affecté		520 597,41				520 597,41
Opérations de l'exercice	804 152,91	294 764,93	1 712 644,28	2 295 667,65	2 516 797,19	2 590 432,58
TOTAUX	804 152,91	929 572,83	1 712 644,28	2 295 667,65	2 516 797,19	3 225 240,48
Résultats de clôture		125 419,92	0,00	583 023,37	0,00	708 443,29
Restes à réaliser	161 803,02	14 917,00			161 803,02	14 917,00
TOTAUX CUMULES	161 803,02	140 336,92		583 023,37	161 803,02	723 360,29
RESULTATS DEFINITIFS	21 466,10			583 023,37	0,00	561 557,27

PRECISE, que ce compte administratif est conforme au compte de gestion du Monsieur le Trésorier Principal de Voiron.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, et que Monsieur le Maire se soit retiré au moment du vote, et **après en avoir délibéré, le Conseil municipal**

VOTE le compte administratif 2015 du budget principal par 21 voix pour.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Délibération N°14/2016 :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL POUR LE BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur Roger TROUILLOUD rapporteur,

PRECISE que le compte administratif de la commune est conforme au compte de gestion du Trésorier Principal de Voiron,

ET PROPOSE d'approuver le compte de gestion du budget principal pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2015 du Trésorier Principal.

Délibération N°15/2016

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Roger TROUILLOUD, rapporteur,

EXPLIQUE que le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2015 du budget principal doit faire l'objet d'une affectation.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015, et constatant que le Compte Administratif présente :

X	Un excédent de fonctionnement de	583 023,37 €
	Un déficit de fonctionnement de.....	0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire exercice 2014

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	0,00 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).	0,00 €
Virement à la section d'investissement.....	520 597,41 €
Résultat de l'exercice :	
Excédent.....	520 597,41 €
Déficit.....	

A) Excédent au 31.12.2015

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....	0,00 €
* Déficit résiduel à reporter.....	0,00 €
* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)...	583 023,37 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (Compte 1068).....	583 023,37 €
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur ligne 002)....	0,00 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.	

B) Déficit au 31.12. 2015

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	0,00 €
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif de	
Excédent disponible (voir A -solde disponible).....	

C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal

Donne son accord à l'unanimité pour l'affectation du résultat de fonctionnement mentionné ci-dessus.

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2016.

Toutes sections confondues Le Budget Primitif 2015 atteint **3 899 000 €**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **2 205 978,00 €** TTC.

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

Les grands postes du budget de fonctionnement

Articles	Dépenses de Fonctionnement	BP 2015	BP 2016	Variation %
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	549 551,00	527 419,00	-4,03%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	752 200,00	761 970,00	+1,30%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	343 344,00	342 453,00	-0,26%
66	CHARGES FINANCIERES	26 060,00	23 155,00	-11,15%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 130,00	3 390,00	+8,31%
	Total dépenses réelles de Fonctionnement	1 674 285,00	1 658 387,00	-0,95%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	111 500,00	111 550,00	
O22	DEPENSES IMPREVUES	29 677,00	19 000,00	
O23	Virement à la section d'investissement	441 544,00	417 041,00	
	Total global des dépenses de Fonct.	2 254 238,00	2 205 978,00	-2,14%

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » regroupe l'ensemble des contingents obligatoires, ainsi que l'enveloppe des subventions allouées aux associations et au centre communal d'action sociale.

Des recettes réelles de fonctionnement en baisse par rapport au BP 2015 - 2,14% :

	Les recettes réelles de Fonctionnement	BP 2015	BP 2016	Variations %
70	Produits des services du domaine	112 250,00	128 460,00	+14,44%
73	Impôts et Taxes	1 653 352,00	1 639 952,00	-0,81%
74	Dotations et Participations	338 138,00	288 602,00	-14,65%
75	Autres Recettes de Fonctionnement	139 382,00	136 336,00	-2,19%
6419+6459	Remboursement personnel salaire+charges	8 020,00	9 680,00	+20,70%
	Total recettes réelles de Fonct.	2 254 238,00	2 205 978,00	-2,14%
OO2	Excédent fonct. Reporté	0,00	0,00	
	TOTAUX	2 254 238,00	2 205 978,00	-2,14%

La recette fiscale attendue pour 2016 avec le maintien des taux communaux sera de 945 497 €

Les dotations de l'Etat à percevoir pour 2016 seront amputées de près de 47 413 €, celles de la CAPV restent stables mais une nouvelle dépense pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols sera établie pour 6 231 €.

En faisant varier le taux de la Taxe d'Habitation de 9.70% à **11%** en 2015, ce sont 48 627 € de recettes fiscales supplémentaires encaissées en 2015, venant compenser une année de perte des dotations de l'Etat.

Pour 2016 sans variation des taux des taxes ménages. Le produit estimé de la recette fiscale pour 2016 serait de 945 498 €.

Les Recettes fiscales sont en diminution par rapport à 2015, en raison de la démolition de l'ancienne usine Rossignol (perte de recette de 17 800 €).

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 693 508,76 € dont 1 461 787,02 € de dépenses d'équipements :

612 775,60 € de réseaux,
383 577,42 € de travaux de bâtiments, (dont 81 000€ l'AdAP)
293 425,00 € pour le Cœur du village (dont 275 000 € d'achat de foncier)
103 328,00 € d'acquisitions de matériels et mobiliers divers,
38 658,00 € d'études
30 023,00 € de plantations et agencements de terrains

Les principaux chantiers pour 2016

Les réseaux pour : 612 775,60 € avec le Giratoire des carrières, le programme de voirie annuel, la création d'un cheminement piéton et passerelle sur la Morge côté Vachonnes lié à l'obtention d'une subvention, la signalétique routière et la sécurisation d'ouvrages d'art, l'éclairage public.

D'importants travaux sur les bâtiments : 383 577,42€ avec pour la mairie, la poursuite de l'isolation, la remise état de la toiture de l'atrium, la mise au norme de l'alarme incendie. L'accessibilité des bâtiments publics communaux (AdaP). L'isolation de la toiture de la Maison Pour Tous, des travaux sur des appartements à la Varlope ainsi que sur le bâtiment, la Charpente métallique du hangar des Services Techniques, des travaux au gymnase et au camping ainsi que sur les bâtiments scolaires.

Le Cœur du village : 293 425€ avec l'achat du foncier de l'ilot "boulangerie », le solde des missions de l'ilot « Fagot » et l'ilot « Berthet ».

Acquisitions diverses : 103 328 € avec des acquisitions pour des réserves foncières Chemin de l'Arny et rue des tilleuls, des acquisitions de divers matériels informatiques et techniques.

Etudes urbanistiques et autres : 38 658 € avec le suivi du PLU et le schéma des eaux pluviales.

Agencements de terrains : 30 023 € avec la poursuite de l'aménagement des espaces verts, la création d'un ossuaire et d'un caveau provisoire au cimetière.

A ces dépenses d'équipements il convient d'ajouter le remboursement du capital de la dette pour 86 100 €, 2 000 € pour les remboursements éventuels de cautions, une enveloppe de 90 000€ pour une prise en capital de la SEMCODA, et enfin une enveloppe de dépenses imprévues pour 53 621,74 €.

Ces dépenses d'investissement sont principalement financées par :

L'autofinancement espéré pour 2016 pour 417 041,00 €. Il s'agit de l'autofinancement dégagé entre les recettes et les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2016.

Les recettes réelles d'investissements s'élèvent à 945 227,84 € qui proviennent :

82 000 € Pour le F.C.T.V.A : Il s'agit du remboursement d'une partie de la TVA payée sur les investissements réalisés deux ans plus tôt et éligibles au FCTVA (Fond de compensation de la TVA)

2 600 € de Taxe d'Aménagement:

82 604,47 € de subventions d'équipement,

583 023,37€ de résultat de fonctionnement constaté au 31 décembre 2015.

195 000 € d'emprunts Cette enveloppe d'emprunt ne sera contractée qu'en cas de besoin.

Auxquelles s'ajoutent 90 000€ d'immobilisations financières (SEMCODA).

Délibération N°16/2016

SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS INSCRITES AU BUDGET PRIMITIF 2016

Mesdames DALLES Catherine, MOSCA Marie Christine, MALL Odile, GABASIO Catherine et M. HURE Fabrice ne prennent pas part au vote.

Monsieur Roger TROUILLOUD, rapporteur,

RAPPELLE à l'assemblée que les subventions aux associations privées, inscrites au budget primitif, doivent faire l'objet d'une délibération.

RAPPELLE que par délibération numéro 92 /2015 le Conseil municipal a décidé d'allouer une avance de 16 000 € à l'association « multi-accueil les zébulons », que par délibération numéro 10/2016 le Conseil Municipal a décidé d'allouer une avance de 20 000€ à l'association « AE.J ».

EXPOSE à l'assemblée le tableau des subventions qui ont été étudié lors des réunions de finances et de travail du Conseil municipal.

PROPOSE au vote les subventions suivantes :

A.C.C.A St Hubert	570,00
Amicale boules	1 350,00
UMAC	130,00
Basket "les Dauphins"	1 500,00
La Croix blanche	100,00
Chorale la "Stéphanelle"	650,00
Chorale Amis Voix, art et musique en pays Voironnais	70,00
Club du chien défense	240,00
Club des Gentianes	700,00
Crossey Animations	400,00
Les Pommes Dauphines	60,00
Crèche les zébulons	66 000,00
Dynamic Gym	500,00
Foot	2 800,00
Jog and Stretch	200,00
Karaté	850,00
Tennis Club de Crossey	1 800,00
M.P.T	12 400,00
Animation Expression Jeunes	81 539,00
Ski club	1 250,00
Tennis de Table	950,00
UFOLEP	160,00
JARTDINS	500,00
FRAPNA	130,00
AFIPAEIM	80,00
Ass Personnel Communauté Commune du Pays Voironnais	1 495,00
Croix Rouge	60,00
Ski nordique Chartrousin	100,00
Union Cycliste Voironnaise	230,00
Association sportive lycée E Herriot de Voiron	90,00
TOTAL SUBVENTIONS	176 904,00

Après avoir entendu et délibéré

Le Conseil municipal, par 16 voix pour (5 élus ne prennent pas part au vote en raison de leur appartenance au bureau d'associations), décide d'allouer les subventions ci-dessus désignées.

S'engage à inscrire la somme de 176 904,00 € à l'article 6574 du budget primitif 2016 du « budget principal ».

Délibération N° 17/2016

SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL 2016 AU BUDGET DU CCAS 2016.

Monsieur Roger TROUILLOUD, rapporteur,

RAPPELLE à l'assemblée que le budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale, ne peut s'équilibrer qu'avec une subvention du budget principal.

RAPPELLE que le Budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale, fait l'objet d'un vote du Conseil d'Administration présidé par Monsieur le Maire. Le projet de budget Primitif CCAS 2016 sera présenté au Conseil d'administration le 23 mars 2016.

EXPOSE à l'assemblée que le projet de Budget Primitif du CCAS 2016 fait état d'une subvention du budget principal de 12 300 €.

Cette subvention permet de financer le repas et les colis des aînés de la commune ainsi que des secours en argent ponctuels.

PROPOSE au vote de l'assemblée la subvention de 12.300 €

Après discussion et délibération,

Le conseil municipal décide par 21 voix d'allouer une subvention de 12 300 € au Budget Primitif 2016 du CCAS. :

S'engage à inscrire cette somme de 12 300 € à l'article 657362 « Subventions de fonctionnement au CCAS » du budget primitif 2016 du « budget principal ».

Délibération N°18/2016

VOTE DES TAUX COMMUNAUX Délibération annexée au Budget Primitif 2016

Monsieur Roger TROUILLOUD rapporteur,

EXPLIQUE :

Que lors des réunions de travail du conseil sur le projet de budget primitif 2016, il a été rappelé que le taux de la Taxe d'habitation a été augmenté en 2015 pour compenser une partie des diminutions des dotations de l'Etat. Pour 2016 la proposition est de maintenir les taux votés en 2015.

PROPOSE de maintenir les taux communaux de l'année précédente,

PROPOSE que les taux communaux pour 2016 soient les suivants :

- Taxe d'habitation 11,00 %
- Taxe du Foncier Bâti 20,94 %
- Taxe du Foncier Non Bâti 45,86 %

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal donne son accord par 21 voix.

Délibération N°19/2016

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Roger TROUILLOUD rapporteur, Présente, le budget primitif communal du budget principal :

Section de Fonctionnement	2 205 978,00 €
Section d'investissement	1 693 508,76 €

Le présent budget étant présenté en équilibre.

PROPOSE au vote de l'assemblée la présente présentation.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil municipal

Adopte à l'unanimité le budget Primitif du budget principal de l'exercice 2016.

Délibération N°20/2016

**CONVENTION ETABLISSANT LES MODALITES DE SUBVENTIONS POUR L'ASSOCIATION
« A.E.J »**

Monsieur Roger TROUILLOUD rapporteur,

RAPPELLE, que la commune de Saint Etienne de Crossey, reconnaît un intérêt local à l'association AEJ dont le siège social est à Saint Etienne de Crossey, Mairie de St Etienne de Crossey, 134, rue de la mairie.

EXPOSE le projet de convention établissant les modalités de versement de la subvention de 81 539,00 € à l'association « A.E.J » pour l'année 2016.

PROPOSE au vote de l'assemblée le présent projet de convention.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal par 21 voix pour autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération N°21/2016

**CONVENTION ETABLISSANT LES MODALITES DE SUBVENTIONS POUR L'ASSOCIATION
MULTI-ACCUEIL « LES ZEBULONS »**

Monsieur Roger TROUILLOUD rapporteur,

RAPPELLE, que la commune de Saint Etienne de Crossey, reconnaît un intérêt local à l'association Multi-accueil « Les Zébulons », dont le siège social est à Saint Etienne de Crossey, Chemin des écoliers.

EXPOSE le projet de convention établissant les modalités de versement de la subvention de 66 000€ à l'association Multi-accueil « les Zébulons » pour l'année 2016.

PROPOSE au vote de l'assemblée le présent projet de convention.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal par 21 voix, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération N°22/2016

SUIVI N°04 D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDIT S DE PAIEMENT
« Mises en accessibilité des E.R.P intérieures et extérieures»
AP/CP N°03

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N°06/2013 votée lors du conseil municipal du 14 janvier 2013, portant création d'une autorisation de programme Numéro 03 pour les mises en accessibilités des E.R.P ET PAVE.

Rappel du montant de l'autorisation de programme : **699 318,41 €**

Afin de faire correspondre le montant de cette APCP avec les montants des travaux qu'il reste à réaliser à ce jour dans l' Ad'AP, il convient de modifier son montant final à la somme de 988 347,41€.

Ces 988 347,41 € seront revus et corrigés lors de la prochaine délibération de suivi des crédits de cette APCP soit en mars 2017. En effet lors de la programmation des travaux pour 2016 il s'est avéré que les fiches établies par bâtiment par le bureau SOCOTEC faisaient encore apparaître des travaux de mise en accessibilité, tels que ceux des toilettes publiques du parking mairie, des toilettes de la salle des fêtes, l'accessibilité de l'accueil de la mairie et d'autres alors qu'ils ont été réalisés. Un certain nombre de travaux inscrits dans le dernier rapport SOCOTEC établi courant 2015 seront à enlever des programmations à venir.

Rappel des réalisés à ce jour :

		Total réalisés	réalisés 2015	CUMUL Réalisés
21311	travaux mission ERP Mairie	46 409,58		46 409,58
21312	Travaux mission ERP Ecoles			0,00
21318	Travaux mission ERP Autres bâtiments	62 528,63	1 250,00	63 778,63
21312	Travaux mission ERP Bâtiments productifs de revenus			0,00
2152	Travaux mission accessibilité voirie			0,00
	TOTAUX DEPENSES	108 938,21	1 250,00	110 188,21
	Subventions			0,00
	Emprunts			0,00
	autofinancement	108 938,41	1 250,00	110 188,41
TOTAL RECETTES		108 938,41	1 250,00	110 188,41

Répartition des crédits de paiement et de recette de 2016 à 2020.**Prospective à venir :**

		CUMUL Réalisés	Prévisions 2016	Prévisions 2017	Prévisions 2018	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	TOTAUX
21311	travaux mission ERP Mairie	46 409,58	9 387,00						621 115,58
21312	Travaux mission ERP Ecoles	0,00	20 766,00						20 766,00
21318	Travaux mission ERP Autres bâtiments	63 778,63	50 847,00						114 625,63
21312	Travaux mission ERP Bâtiments productifs de revenus	0,00		57 458,00	66 861,00	147 000,00	147 000,00	147 000,00	0,00
2152	Travaux mission accessibilité voirie	0,00			77 280,00	77 280,00	77 280,00		231 840,00
	TOTAUX DEPENSES	110 188,21	81 000,00	57 458,00	144 141,00	224 280,00	224 280,00	147 000,00	988 347,21
2323	Subventions	0,00	16 942,00						16 942,00
16411	Emprunts	0,00							0,00
1068	autofinancement	110 188,41	64 058,00	57 458,00	144 141,00	224 280,00	224 280,00	147 000,00	971 405,41
	TOTAU RECETTES	110 188,41	81 000,00	57 458,00	144 141,00	224 280,00	224 280,00	147 000,00	988 347,41

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter le suivi de la proposition de programme numéro 03 « Mises en accessibilités des ERP ».
ADOPTÉ : par 21 voix pour.

Délibération N°23/2016

SUIVI N°02 D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDIT S DE PAIEMENT
« Aménagement cœur du village »
AP/CP N°04

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N°26/2014 votée en conseil municipal du 07 avril, portant création d'une autorisation de programme numéro 04 pour l'aménagement du cœur du village.

Il rappelle le montant de la l'APCP : 2 502 039,02 €

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de modifier les crédits de cette APCP, en fonction des réalisés de 2015 et de la programmation des missions, travaux, acquisitions foncières à venir.

Il convient donc de diminuer de près de 191 011,34 € (place Marmotte, trottoirs SEMCODA) les crédits pour cette APCP et de la ramener à la somme de 2 311 027.68 €.

AUTORISATION DE PROGRAMME NUMERO N°04

IMPUTATION BUDGETAIRE : 2313 -2111-2115-21534-2188 pour les dépenses et 1321-16411-1068 pour les recettes.

Montant de l'autorisation : 2 311 027.68 €

Répartition des crédits de paiement pour cette APCP.

		Total Réalisés Antérieurs	réalisés 2015	TOTAL REALISES ANTERIEURS	Prévisions 2016	prévisions 2017	prévisions 2018	prévisions 2019	TOTAUX
2313	Etudes, missions, démolitions, aménagements	325 758,23	327 771,38	653 529,61	10 725,00	275 580,00	291 000,00	291 000,00	1 521 834,61
2111	terrains nus		777,44	777,44					777,44
2115	achats bâtiments	505 715,63		505 715,63	275 000,00				780 715,63
2153 4	réseaux			0,00	5 700,00				5 700,00
2188	guirlande de Noël			0,00	2 000,00				2 000,00
	TOTAUX DEPENSES	831 473,86	328 548,82	1 160 022,68	293 425,00	275 580,00	291 000,00	291 000,00	2 311 027,68
1321	Subventions			0,00	21 000,00				21 000,00
1641 1	Emprunts	300 000,00	0,00	300 000,00	195 000,00				495 000,00
1068	autofinancement	531 473,86	328 548,82	860 022,68	77 425,00	275 580,00	291 000,00	291 000,00	1 795 027,68
	TOTAUX RECETTES	831 473,86	328 548,82	1 160 022,68	293 425,00	275 580,00	291 000,00	291 000,00	2 311 027,68

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter le suivi de l'autorisation de programme numéro 04 « Aménagement du cœur du village », comme présentée ci-dessus.

ADOPTÉ : par 21 voix pour

Délibération N°24/2016

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL D'UN SPECTACLE DANS LE CADRE DES
TOURNES DECENTRALISEES ORGANISEES PAR LE GRAND ANGLE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'établissement public de coopération culturelle Le Grand Angle, dans le cadre du projet artistique et culturelle, organise des tournées décentralisées de spectacles dans les communes du Pays Voironnais.

Le spectacle « Attifa de Yambolé racontée par Anne-Sybille COUVERT » sera en tournée du 29 mars au 02 avril 2016.

La commune s'engage à mettre à la disposition du Grand Angle la salle des fêtes le jeudi 31 mars 2016 à 20h00 afin qu'une représentation de ce spectacle ait lieu.

La commune s'engage aussi à organiser sur son territoire un point « infos et billetterie » et devra communiquer sur cet évènement.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Accepte la signature des deux exemplaires de la convention de partenariat pour l'accueil d'un spectacle dans le cadre des tournées décentralisées organisées par le Grand Angle.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 25/2016**ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

Monsieur le Maire rappelle que :

La Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées s'est réunie les 16 et 23 février 2016 afin de procéder à l'évaluation financière de l'intégration du Musée Mainssieux au Pays Voironnais, conformément à ce qui a été présenté lors du Conseil communautaire de janvier 2016.

L'évaluation des charges transférées liées à cette intégration et ses modalités de neutralisation ont fait l'objet d'un rapport adopté par la CLECT.

Cependant, pour que les décisions prises par la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées soient exécutoires, elle doivent faire l'objet d'une délibération de chaque commune et la majorité qualifiée est requise (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou moitié des communes représentant 2/3 de la population et la ville la plus importante).

L'adoption de ce rapport par les communes permettra au Pays Voironnais de notifier par délibération les nouveaux montants d'attribution de compensation.

Monsieur le Maire procède à la lecture du rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

D'adopter le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées concernant l'évaluation financière de l'intégration du musée Mainssieux au Pays Voironnais.

QUESTIONS DIVERSES**POINT COMMISSIONS :****Finances et sports:**

Une réunion doit être organisée suite à la demande de l'UCV
Prochaine commission le 5 avril 2016

Urbanisme :

L'architecte de la SEMCODA fera installer des échantillons sur la façade du bâtiment pour un choix plus aisé des couleurs.

Une réunion pour l'étude du schéma des eaux pluviales aura lieu cette semaine. Le comité de pilotage des ENS aura lieu le 24 mars

Prochaine commission le 4 avril

Travaux :

Monsieur Boizard fait état des problèmes sur le parking de la place de l'ilot « fagot » il est nécessaire de refaire les parkings, une rencontre a eu lieu avec le maître d'œuvre et l'entreprise ; des devis ont été fait par l'entreprise qui seront étudiés en commission travaux. Les travaux du bardage du local technique sont pratiquement terminés ainsi que ceux du T4 à la Varlope. Une rencontre avec la CAPV devra se faire concernant l'implantation d'un local sur la commune pour la poursuite du déploiement de la fibre.

Prochaine commission : le 31 mars 2016

Vie du village

La commission va travailler sur la prochaine saison culturelle. Madame Montéréal signale la possibilité d'un partenariat avec l'association AEJ pour la venue d'une troupe de théâtre du Burkina Faso

Prochaine commission : 22 mars

Enfance jeunesse et action sociale

Madame Peylin expose quelques points évoqués lors du conseil de l'école primaire. Certaines demandes ont été chiffrées et mises au budget.

Mesdames MALL et PEYLIN ont assisté à l'assemblée générale de l'association AEJ. Cette association gère un budget de plus de 250 000 €. 233 familles sont concernées pour 359 adhérents dont 50% sont de Crossey, 25% de St Aupre et 5% de St Nicolas les 15 % restants viennent de différentes communes proches ou éloignées.

Prochaine commission : 26 avril 2016

Clôture de la séance à 22 h 50

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 11 AVRIL 2016 A 20H30 DANS LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Affiché le 29 mars 2016